
LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — Une journée du pape. — Le 29 mai, le Saint-Père a célébré la sainte messe dans la salle du Consistoire, en présence d'un grand nombre de fidèles.

A onze heures précises, dans cette même salle du Consistoire, a eu lieu une congrégation générale des Rites, pour la lecture devant le Saint-Père de trois décrets des causes en cours.

La cérémonie s'est déroulée comme à l'ordinaire.

Mgr Panici, archevêque titulaire de Laodicée, secrétaire de la Congrégation des Rites a lu successivement :

1o Le décret proclamant qu'on peut procéder en toute sûreté (*de tuto*), étant donné l'approbation de deux miracles, à la canonisation du bienheureux Alexandre Sauli, de la congrégation des Barnabites, mort évêque de Pavie au XVIIe siècle.

2o Le décret de *de tuto* pour la béatification des deux Capucins français, Agathange de Vendôme, et Cassieu, de Nantes, mis à mort pour la foi en Abyssinie au XVIIe siècle.

3o Le décret acceptant les deux miracles proposés pour la béatification du vénérable Gaspard del Bufalo, chanoine de la basilique Saint-Marc à Rome, et fondateur de la congrégation des Missionnaires du Précieux Sang ; mort en 1837 à 52 ans.

Ces deux miracles sont la guérison en 1833 d'un berger, Octave Lo Stocco, atteint d'une phtisie pulmonaire